AUDIPROGROUPE

LETTRE D'INFORMATION LEGALE PREALABLE A NOTRE DEMARCHE DE CONSEIL

Remis le .....*A*.....

Le client :

Nom : .....

Signature :

Le conseiller :

Nom : .....

Signature :

Rédigé en 2 exemplaires dont l'un a été remis au client

Madame, Monsieur,

Vous envisagez de nous consulter en tant que conseil et nous vous en remercions.

Ce document est un élément essentiel de notre relation puisqu'il résume toutes les informations légales que nous devons vous communiquer préalablement à notre démarche de conseil.

Au vu de notre statut de professionnel réglementé et contrôlé, vous devez garder en mémoire les éléments suivants :

NOTRE ENTREPRISE

Informations Légales concernant notre entreprise :

Raison sociale	COMPAGNIE FINANCIERE JAVAULT
Nom commercial	AUDIPRO GROUPE
Adresse du siège social	36 allée du Grand Oustau 33950 LEGE CAP FERRET
N° SIREN	435 110 143
RCS	Bordeaux
Capital social	7 622.45 €
Forme juridique	SARL
Code NAF (APE)	6420Z
Gérant	Christian JAVAULT
E-mail	contact@audipro.fr
Téléphone	05 57 70 40 58

Nous sommes un cabinet fournissant des conseils en entreprise ainsi que des conseils en organisation du patrimoine privé ou professionnel. Nous vous accompagnons pour optimiser et valoriser votre épargne et/ou celle de votre entreprise. Nous exerçons également dans le domaine du courtage d'assurances de personnes y compris la réalisation d'opérations en assurance vie afin de pouvoir vous proposer des solutions et concrétiser vos projets.
Notre activité est notamment spécialisée dans les domaines de l'épargne salariale, la retraite, et la protection des dirigeants TNS.

Notre démarche s'inscrit dans un processus de prestation de conseil, et elle est rémunérée en tant que telle. Elle a notamment pour objet d'établir un pré-audit gratuit qui sera réalisé grâce à une prise de renseignements aussi complète que possible que nous vous proposons au terme de ce préambule.

Ce pré-audit nous permettra de mettre en forme votre situation, d'envisager des conclusions et d'établir un diagnostic à la lumière de vos intentions. Ce n'est qu'à l'issue de celui-ci que vous sera proposée une intervention dont les contours et les modalités de rémunération seront détaillés ultérieurement.

Vous aurez compris que de la qualité de l'information que vous allez nous transmettre aujourd'hui dépendra largement la qualité des orientations que nous pourrons être en mesure de vous suggérer. Nous vous affirmons que l'ensemble de ces informations est couvert par **le secret professionnel légal.** En effet, les informations ainsi recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé par NET SYSTEMS NS, SAS située à Talence (33400) immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro SIREN 422 241 208, pour un traitement sécurisé interne à notre société. Elles sont conservées pendant 5 ans et sont destinées exclusivement aux membres de la société ou à nos partenaires dans un cadre strictement confidentiel.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant, et les faire rectifier en contactant notre service de gestion par mail à contact@audipro.fr. Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

COMPAGNIE FINANCIERE JAVAULT SARL au capital de 7 622,45 € - RCS BORDEAUX 435 110 143 - 36 ALLEE DU GRAND OUSTAU 33950 LEGE CAP FERRET
TEL : 05 57 70 40 58 FAX: 05 56 60 51 26 E-MAIL : contact@audipro.fr SITE : www.audipro.fr

SOCIETE DE COURTAGE D'ASSURANCES
Enregistrée à l'ORIAS sous le numéro 07 004 540 www.orias.fr,
contrôlable par l'ACPR, 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09
Membre de l'ANACOFI-COURTAGE, association professionnelle agréée par l'ACPR

CONSEIL EN INVESTISSEMENT FINANCIER
E003418
Membre de l'ANACOFI-CIF, association professionnelle
agréée par l'AMF

RC Professionnelle et Garantie Financière conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du Code des assurances
Compagnie Financière Javault exerce son activité en application des dispositions de l'article L 520-1 II b) du Code des assurances

STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Nous sommes immatriculés au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° 07004540 (vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : https://www.orias.fr/welcome) au titre des activités réglementées suivantes :

- L'activité de **conseil en investissement financier (CIF)** conformément à l'article 541-1 du Code Monétaire et Financier, proposant des prestations de conseil en investissement de manière exclusivement non indépendante au sens de l'article 325-5 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers. Nous sommes membre de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), enregistré sous le n° E003418. Cette organisation professionnelle est agréée par L'Autorité des Marché Financiers (AMF) dont les coordonnées sont les suivantes :

  AMF
  17 Place de la Bourse
  75082 Paris Cedex 02
  www.amf-france.org

  A ce titre nous nous sommes engagés à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur le site www.anacofi.asso.fr.

  Cette activité est contrôlable par l'AMF.

- L'activité d'**Intermédiaire en Assurance (IAS)** conformément aux articles L 511-1 et suivants du Code des assurances, en tant que courtier de type B. Nous sommes susceptibles de fournir des conseils de niveau 1 (proposition cohérente avec les besoins et exigences client). Nous vous informons que nous sommes également membre de la Chambre Syndicale des Courtiers d'Assurances (CSCA).

Nous avons adhéré pour cette activité à l'Association ANACOFI-COURTAGE, association professionnelle agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel de Résolution (ACPR). Cette activité est contrôlable par l'ACPR dont les coordonnées sont les suivantes :

ACPR
4 place de Budapest
CS 92459
75436 Paris Cedex 09
http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html

Notre cabinet est susceptible de vous proposer des instruments financiers prenant en compte les facteurs de durabilité.

Nous sommes par ailleurs **Démarcheur bancaire ou financier** conformément aux articles L 341-1 et suivants du Code Monétaire et Financier. Nous avons signé pour cela des mandats avec les établissements EPENS, GROUPAMA GAN VIE/GAN EUROCOURTAGE, ERES, et CARDIF.

Cette activité est contrôlable par l'AMF et l'ACPR.

De plus, nous disposons, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en **Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière** suffisantes couvrant nos diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code Monétaire et Financier et du Code des Assurances.

- Responsabilité Civile et Professionnelle souscrite auprès de la société AMLIN INSURANCE SE – police n° 2003PCA233

ACTIVITES	MONTANTS GARANTIS
CIF	300 000 € par sinistre 600 000 € par période d'assurance

IAS	1 525 000 € par sinistre 3 048 981 € par période d'assurance
Démarcheur Bancaire et Financier	300 000 € par sinistre 600 000 € par période d'assurance

- Garantie Financière souscrite auprès de la société AMLIN INSURANCE SE – police n° 2005PFC028

ACTIVITES	MONTANTS GARANTIS
IAS	115 000 € par période d'assurance

PARTENAIRES COMPAGNIES ET FOURNISSEURS

Nous tenons à votre disposition sur simple demande, la liste exhaustive de nos partenaires, compagnies, et fournisseurs avec lesquels nous travaillons et que nous avons rigoureusement sélectionnés. Nous vous en présentons les principaux :

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
GROUPE APICIL	Assurance de personnes	Convention de Courtage	Commission
ATEXYA	Assurance de personnes	Convention de Courtage	Commission
CARDIF	Assurance de personnes + Epargne Salariale	Convention de Courtage + Démarchage	Commission
GENERALI	Assurance de personnes	Convention de Courtage	Commission
VIE PLUS	Assurance de personnes	Convention de Courtage	Commission
EPSENS	Epargne Salariale	Convention de Courtage + Démarchage	Commission
PRIMONIAL	Assurance de personnes	Convention de Courtage	Commission
SWISSLIFE	Assurance de personnes	Convention de Courtage	Commission

Nous vous rappelons que nous sommes libres de tout organisme et ne représentons aucun d'entre eux. Nos compétences professionnelles, les règles déontologiques auxquelles nous avons souscrites et notre connaissance du marché pourront vous assister dans la sélection d'un fournisseur qui requerra toutes les qualités nécessaires à l'élaboration de votre projet.

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION

Notre rémunération provient de commissions et d'honoraires au titre de nos activités de courtier d'assurance, de conseiller en investissement financier, et de démarcheur bancaire ou financier.

Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, nous sommes rémunérés par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, nous pouvons conserver les commissions.

Dans ce cadre nous évaluons un éventail restreint d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle nous entretenons des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

COMPAGNIE FINANCIERE JAVAULT SARL au capital de 7 622,45 € - RCS BORDEAUX 435 110 143 - 36 ALLEE DU GRAND OUSTAU 33950 LEGE CAP FERRET
TEL : 05 57 70 40 58 FAX: 05 56 60 51 26 E-MAIL : contact@audipro.fr SITE : www.audipro.fr

SOCIETE DE COURTAGE D'ASSURANCES
Enregistrée à l'ORIAS sous le numéro 07 004 540 www.orias.fr,
contrôlable par l'ACPR, 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09
Membre de l'ANACOFI-COURTAGE, association professionnelle agréée par l'ACPR

CONSEIL EN INVESTISSEMENT FINANCIER
E003418
Membre de l'ANACOFI-CIF, association professionnelle agréée par l'AMF

RC Professionnelle et Garantie Financière conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du Code des assurances
Compagnie Financière Javault exerce son activité en application des dispositions de l'article L 520-1 II b) du Code des assurances

Pour tout acte d'intermédiation, nous sommes donc rémunérés par des commissions versées par les compagnies et fournisseurs. Nous percevons pour les solutions financières ou bancaires mises en place au sein de nos partenaires qui nous autorisent à commercialiser le produit, une rémunération sur les frais d'entrée, déduction faite de la part conservée par notre partenaire auxquels s'ajoute une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 1.50 % de ceux-ci. Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois connus les supports choisis par le client. Concernant les produits non financiers ou bancaires, nous sommes rémunérés sur un pourcentage allant de 0 à 20 % des cotisations du contrat souscrit. Ce pourcentage sera détaillé pour chaque contrat qui vous est proposé dans le cadre d'une étude.

Par ailleurs, afin de rémunérer notre activité de conseil, nous pouvons également percevoir des honoraires établies en fonction du temps passé ou au forfait, suivant le degré de complexité des dossiers et de la problématique spécifiée par le client, dans le cadre de missions.
Ces honoraires dépendent donc de la mission confiée par le client particulier ou entreprise qui sera matérialisée par une lettre de mission personnalisée en fonction des éléments fournis. Aucune mission ne saurait commencer sans une lettre de mission préalablement signée par le client et notre société.
Nous vous joignons en annexe une grille tarifaire indicative relative aux missions que nous pouvons vous proposer.

Le mode de facturation et le mode de rémunération se font au cas par cas suivant la situation et les objectifs du client.

Ainsi, il se peut qu'une mission rétribuée, en premier lieu, en notes d'honoraires, aboutisse à la mise en place de solutions et à la souscription de contrats auprès de nos partenaires, rémunérés alors en commissions par nos partenaires.

Concernant nos tarifs de frais de dossier d'assurance, si le client souscrit un contrat auprès d'un de nos partenaires par notre intermédiaire à la suite de notre étude, il en sera exempté et nous ne percevrons que les commissions dues par notre partenaire au titre du contrat souscrit.

MODES DE COMMUNICATION

Nous sommes susceptibles d'utiliser tous les modes de communication usuels avec nos clients :

➢ De manière verbale à l'occasion des différentes rencontres au domicile ou sur le lieu de travail du client. Eventuellement dans les locaux du cabinet si le client en fait la demande.
➢ Par courriers postaux à l'adresse du cabinet, au 36 allée du Grand Oustau, 33950 LEGE CAP FERRET
➢ Par entretiens téléphoniques au 05 57 70 40 58 ou tous les moyens de communication numériques : courriels via l'adresse générique contact@audipro.fr principalement, SMS, réunions à distance via un outil de type Skype/Teams ou encore en nous contant via notre site internet http://www.audipro.fr/

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

Article 325-23 du RGAMF et recommandation ACPR du 9 mai 9022

Il est de notre devoir de vous signaler que nous avons mis en place une procédure de traitement de vos éventuelles réclamations. Apres une demande écrite de votre part, nous nous engageons dans les plus brefs délais à vous répondre. Un médiateur interne est en charge des dossiers plus complexes et nous vous assisterons pour saisir les médiateurs lorsqu'ils ne dépendent plus de notre compétence afin d'avoir une réponse adaptée à votre demande.

1. MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation, notre service réclamation peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier	AUDIPRO GROUPE 36 allée du Grand Oustau 33950 LEGE CAP FERRET
Par téléphone	05 57 70 40 58
Par mail	contact@audipro.fr

2. TRAITEMENT DES RECLAMATIONS CLIENTS

Dès réception de votre réclamation, celle-ci est analysée et enregistrée dans notre registre.

Nous nous engageons à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;

- Deux mois maximum entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client.

En cas de difficultés rencontrées dans le traitement de votre réclamation, il faudra solliciter en priorité le médiateur de notre entreprise à l'adresse suivante :

AUDIPRO GROUPE
Service Médiation et Relation Clients
36 allée du Grand Oustau
33950 LEGE CAP FERRET

3. SAISINE D'UN MEDIATEUR

En cas de difficultés supplémentaires, vous pouvez saisir un médiateur externe à notre entreprise.

Médiateur du Conseil en Investissement Financier	I – Médiateur compétent litiges avec une entreprise Médiateur de l'ANACOFI 92 rue d'Amsterdam 75009 PARIS II – Médiateur compétent litige avec un consommateur Mme Marielle COHEN-BRANCHE Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17 place de la Bourse 75082 PARIS CEDEX 02 Site internet : https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation
Médiateur de l'Assurance	La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 PARIS CEDEX 09 Site internet : https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur
Médiateur d'Intermédiation en Opérations de Banque et Services de Paiement	Médiation de la consommation – ANM Conso 2 rue de Colmar 94300 VINCENNES Site internet : https://www.anm-conso.com/site/particulier.php

Nous vous remercions de tout l'intérêt que vous avez porté à cette introduction à notre démarche de conseil qui vous a permis également de mesurer le professionnalisme et la qualité de la prestation que nous souhaitons instaurer dans nos relations.

COMPAGNIE FINANCIERE JAVAULT SARL au capital de 7 622,45 € - RCS BORDEAUX 435 110 143 - 36 ALLEE DU GRAND OUSTAU 33950 LEGE CAP FERRET
TEL : 05 57 70 40 58 FAX: 05 56 60 51 26 E-MAIL : contact@audipro.fr SITE : www.audipro.fr

SOCIETE DE COURTAGE D'ASSURANCES
Enregistrée à l'ORIAS sous le numéro 07 004 540 www.orias.fr,
contrôlable par l'ACPR, 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09
Membre de l'ANACOFI-COURTAGE, association professionnelle agréée par l'ACPR

CONSEIL EN INVESTISSEMENT FINANCIER
E003418
Membre de l'ANACOFI-CIF, association professionnelle
agréée par l'AMF

RC Professionnelle et Garantie Financière conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du Code des assurances
Compagnie Financière Javault exerce son activité en application des dispositions de l'article L 520-1 II b) du Code des assurances

AUDIPROGROUPE

Annexe

NOS TARIFS DE CONSEIL EN INVESTISSEMENT FINANCIER APPLICABLES EN 2024

TARIF indicatif de CONSEIL (HONORAIRES)		
ACTE	**HT**	**TTC**
Pré-audit (prise d'éléments puis rdv pour commenter votre situation actuelle, soumission d'une lettre de mission)	GRATUIT	GRATUIT
A l'issue du pré-audit HONORAIRES <u>après acceptation d'une lettre de mission signée de votre part</u>		
Tarif horaire d'audit de base Particulier	125 €/heure	150 €/heure
Tarif horaire d'audit de base Entreprise	145 €/heure	174 €/heure
Tarif horaire réunion de présentation d'audit Particulier et Entreprise	75 €/heure	90 €/heure
Tarif horaire administratif	50 €/heure	60 €/heure
<u>RETRAITE</u> :		
Forfait Reconstitution de carrière simple	640 €	768 €
Forfait Reconstitution de carrière complexe (plus de deux régimes)	A partir de 832 €	A partir de 998,40 €
Forfait Reconstitution de carrière avec éléments d'extranéité (expatriés – impatriés)	Sur devis	Sur devis
Option 1 : Mise à jour de votre dossier initial avant départ à la retraite	15 % du montant initial	15 % du montant initial
Option 2 : Suivi et mise à jour réguliers du dossier initial selon la proximité du départ à la retraite (entre 3 et 5 ans)	25 % du montant initial	25 % du montant initial
<u>EPARGNE SALARIALE</u> :		
Forfait Mise en place d'un PEE/PERCO abondement simple	320 €	384 €
Forfait Mise en place d'un PEE/PERCO abondement complexe	560 €	672 €
Forfait Assistance à la mise en place d'un accord d'intéressement	690 €	828 €
Forfait Assistance à la mise en place d'un accord de participation	590 €	708 €
Forfait renouvellement accord d'intéressement / accord de participation sur 3 ans ou 5 ans Avec option suivi – forfait calcul des droits sur 3 ans ou 5 ans ➢ Pas de facturation si aucun versement déclenché sur l'année	140 € 50 € / an de 1 à 5 salariés + 5 € / salarié supplém.	168 € 60 € / an de 1 à 5 salariés + 6 € / salarié supplém.
<u>AUDIT FINANCIER CONSEIL EN ALLOCATION D'ACTIFS – SUIVI DYNAMIQUE</u> :		
Forfait 1 Forfaitaire	69,66 €/mois*	83,59 €/mois*
Forfait 2 : Forfaitaire + variable *Pour un portefeuille simple – majoration de 33% si portefeuille complexe	29.29 €/mois* + 15% Performance	35,15 € TTC / mois* + 15% Performance
Profilage et étude initiale et composition de l'allocation de départ	450 €	538,20 €

NOS TARIFS DE FRAIS DE DOSSIER ASSURANCES APPLICABLES EN 2024

TARIF de recherche, montage administratif et comparatif préalable à la souscription	
ACTE	**TTC**
Contrat individuel	50 €
Contrat Travailleur Non Salarié	80 €
Contrat Collectif	130 €